

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 3 MARS 2021**

N°17/2021

**MOTION PORTANT SOUTIEN A LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DANS SON ACTION  
CONTRE LE PROJET DE DEVERSEMENT DE TERRES DE REMBLAIS ISSUES DES  
TRAVAUX DU GRAND PARIS ET MARQUANT L'OPPOSITION DE LA CCEJR AU  
DEVERSEMENT DE TERRES DE REMBLAIS SUR SON TERRITOIRE**

La Communauté de communes a été informée, le 3 mars 2021, par la commune de Saint-Hilaire, d'un projet de déversements de terres de remblais, suite aux travaux effectués par le Grand Paris, sur le territoire de sa commune.

Ce projet, mis en œuvre, sans aucune concertation préalable, n'est pas sans conséquence.

En effet, pendant huit ans à minima, ce sont près de 1,5 millions de m<sup>3</sup> de déchets qui vont être déposés sur une superficie de 34 hectares.

Outre, le déboisement et les excavations qui vont être nécessaires sur la zone exploitée, c'est l'image de nos vallées, de notre environnement et la qualité de vie de nos concitoyens qui va être impactée.

Concrètement, le projet de déversement de terres présente de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce.

De surcroît, ce sont au moins 100 passages de camions par jour, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D821 et la D 838 qui sont envisagés.

Au-delà du risque d'accroissement des accidents, c'est un risque accru de nuisances sonores et de dégradations des infrastructures qui sont à envisager.

A travers cette mention, la Communauté de communes apporte son soutien à l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire et souhaite affirmer qu'elle s'oppose à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire « poubelle », sur lequel il est possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer.

A plus forte raison, la Communauté de communes s'oppose, à travers la présente motion, au déversement de terres de remblais sur son territoire.